

UCREF



République d'Haïti

# Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)

## Rapport d'activités Exercice 2019-2020



## TABLE DES MATIERES

I- ABBREVIATIONS .....	3
II- VISION.....	4
III- MISSION .....	5
IV- GLOSSAIRE.....	5
A. Déclaration de soupçon (DS ou STR) .....	5
B. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR) .....	6
V- TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT.....	7
VI- INTRODUCTION.....	8
VII- PROBLEMATIQUE .....	8
VII- METHODOLOGIE .....	9
IX- PRESENTATION DES DONNEES .....	10
X- ANALYSE DE DONNEES .....	12
XI- FORMATIONS DES CADRES ET EMPLOYES .....	20
XII- CONCLUSION .....	22
XIII- ANNEXES .....	24



## **I- ABBREVIATIONS**

**AML : Anti Money Laundering.**

**BAC : Bureau des Affaires Criminelles.**

**BAFE : Bureau des Affaires Financières et Economiques.**

**CARICOM : Caribbean Community, c'est à dire Communauté Caraïbienne.**

**CAS : Cellule d'Analyse Stratégique.**

**CRF : Centre de Renseignements Financier.**

**DARI : Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations.**

**DE : Direction des Enquêtes.**

**DPF : Déclaration de Provenance de Fonds.**

**DPFD : Déclaration de Provenance de Fonds Déstockées.**

**DS : Déclaration de Soupçon.**

**GAFIC : Groupe d'Action Financière de la Caraïbe.**

**SA : Service des Archives.**

**SE : Services des Enquêtes.**

**UCREF: Unité Centrale de Renseignements Financiers.**



## II- VISION

### **Un système de renseignement efficace pour une lutte efficace contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Haïti.**

Au cours des années (2004-2020), il y'a un phénomène qui s'est développé dans le pays qu'on peut nommer le banditisme organisé (les gangs armés). Ce dernier est divisé, fragmenté et s'est basé dans différentes régions du pays. Sous la pression croissante des forces haïtiennes de sécurité (La Police), les bandits ont dû se replier dans des quartiers défavorisés afin de mieux s'abriter et de se disperser au moment voulu. Aujourd'hui, leurs présences dans le pays représentent une menace pour la sécurité nationale. Les troubles politiques sont aussi à prendre en compte en raison de leur impact négatif sur le bon déroulement de nos institutions.

En ce sens, renforcer le rôle de « l'UCREF en tant qu'entité de lutte contre le blanchiment de capitaux » serait un vecteur légitime de politique publique. Le fait de renforcer le rôle de l'UCREF dans la politique nationale contre le financement du terrorisme serait aussi un vecteur de développement. Cependant, le travail acharné lié à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doit faire face au financement des actes qui tendent à fragiliser le bon fonctionnement des institutions du pays.

Par conséquent, la présence de groupes illégaux très actifs met le pays à une périlleuse situation. Toute future stratégie nationale de sécurité devant donc intégrer cette dernière dimension.

Pour cela, l'UCREF est soumise à des obligations de surveillance. En ce sens, l'UCREF compte renforcer le système en renforçant les obligations de surveillance professionnelle et en élargissant la portée des obligations de déclaration. Cependant, il faut dire qu'au fil des années UCREF reçoit de plus en plus de déclarations de soupçons et de provenance de fonds. Étant donné l'importance du rôle accrue de l'UCREF dans l'assainissement de l'économie, une marge de progrès importante semblerait possible et souhaitable.

### **III- MISSION**

L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) est un organisme national, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97. Cette institution a pour mission précise **de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations susmentionnées auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.**

### **IV- GLOSSAIRE**

Afin de faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport, dans cette partie, nous explicitons brièvement deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de Provenance de Fonds (DPF).

#### **A. Déclaration de soupçon (DS ou STR)**

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale autorisée, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que de nos jours, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon de deux (2) manières :

- 1) De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général ;
- 2) De manière électronique via le système AML.

## **B. Déclaration de Provenance de Fonds (DPF ou CTR)**

Il importe de faire remarquer que les DS ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de provenance de fonds ou de transaction comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil (*HTG 600.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères*), de remplir une déclaration de provenance de fonds, dans laquelle le client donne l'origine du montant qui fait l'objet de la transaction. Et, dans un très court délai, les personnes physiques ou morales concernées soumettent la déclaration de provenance de fonds à l'UCREF. Toutefois, il faut préciser que ce seuil ci-dessus sera sujet à des modifications dans nos analyses dans le souci de s'adapter à la dernière circulaire 95-2 de la Banque de la République d'Haïti (**BRH**). Cette circulaire est applicable par les institutions financières à partir de mois de septembre 2020.

Tout comme la DS, les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur Général
2. De manière électronique via le système AML

N. B. Les Déclarations de transactions physiques peuvent aussi donner naissance à des soupçons après analyse, au cas où la déclaration faite par le client de l'institution n'est pas conforme à ses activités.

## **V- TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT**

Les blanchisseurs et les criminels sont très actifs et très flexibles en même temps dans leurs méthodes de blanchiments. Ils changent constamment de méthode afin de brouiller les pistes et du coup nous rendent la tâche beaucoup plus difficile. En ce sens, quand on analyse les déclarations, on peut remarquer différentes astuces employées par les blanchisseurs plus sophistiquées les unes que les autres.

Pour l'exercice fiscal 2019-2020, les dossiers reçus et traités nous ont permis d'observer les techniques de blanchiment suivantes :

On trouve le *Schtroumpfage* ou *Smurfing* qui est probablement la méthode la plus courante de blanchiment. Cette méthode nécessite l'implication de nombreuses personnes dont le rôle consiste à déposer des sommes en espèces dans des comptes bancaires ou à se procurer des traites bancaires inférieures au montant fixé par la loi du pays comme seuil de déclaration.

On a aussi constaté la création de différentes entreprises et l'ouverture de divers comptes bancaires sur lesquels des montants exorbitants sont manipulés. Chaque entreprise fournit un service bien déterminé et reçoit des chèques à la signature d'un contrat de service qu'elle prétend avoir avec une entité de l'État. Ces chèques sont déposés sur les comptes des entreprises et quelques jours après par des transactions bancaires, les montants sont transférés sur d'autres comptes personnels.

En dernier lieu, des virements bancaires vers l'étranger pour des montants importants sont constatés à travers certains dossiers traités et analysés au cours de cette période et parfois les raisons de ces transactions ne sont pas justifiées. Ce qui pourrait constituer au regard de la loi anti-blanchiment des actes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

## VI- INTRODUCTION

Le blanchiment d'argent est l'un des fléaux les plus silencieux. Son éradication exige que l'on neutralise les moyens qui permettent aux criminels de tous ordres de dissimuler l'origine des fonds dont ils sont titulaires. Il faut en outre pouvoir empêcher ces criminels de conserver ces fonds.

Par l'ingéniosité de ceux pratiquant le blanchiment d'argent, se révèle être un acte subtil beaucoup moins subversif qu'un acte de cambriolage, pourtant, le blanchiment est une opération hautement plus dangereuse et nuisible pour la stabilité de nos sociétés qu'un acte de cambriolage. L'influence économique et politique des organisations criminelles peut détruire le tissu social, paralyser le fonctionnement démocratique d'un Etat et hypothéquer le fonctionnement normal de l'économie, en bref le blanchiment perpétue et amplifie le crime.

Haïti, à travers l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) qui est l'institution du pays chargée de mener cette lutte, continue tant bien que mal à œuvrer de telle sorte que les criminels de ce genre n'arrivent pas à leur fin.

Les évènements survenus au cours de l'exercice fiscal 2019-2020 sont la Covid-19, les troubles politiques répétés et la présence des gangs armés ne nous ont pas facilité la tâche. Heureusement, l'UCREF a pu compter sur la motivation et le sens du devoir de ses employés pour aboutir jusqu'à la fin de l'exercice.

Nous vous présentons dans les lignes qui suivent les différentes activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) au cours de l'exercice fiscal 2019-2020.

## **VII- PROBLÉMATIQUE**

L'un des effets micro-économiques les plus graves du blanchiment d'argent est ressenti dans le secteur privé. En effet, les blanchisseurs d'argent utilisent souvent des sociétés de façade qui mêlent le produit d'activités illicites à des fonds légitimes pour masquer leurs gains mal acquis.

Le blanchiment des capitaux trame pour la société des risques importants. Il augmente les dépenses publiques étant donné son impact négatif sur l'économie, une partie du budget doit être allouée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin de combattre ses graves conséquences.

Comme nous le savons tous, le niveau de sécurité du système financier est lié négativement au risque de blanchiment d'argent, c'est à dire plus le système financier est sécurisé, moins est le risque de blanchiment d'argent.

Donc, avec la faiblesse de notre système financier dont la circulation de la monnaie en cash, la mission de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) en tant qu'institution chargée d'assurer la netteté du système financier est devenue très compliquée.

En ce sens, on ne peut en aucun cas nous offrir le luxe d'être distrait par quoique ce soit qui pourrait sabrer la réussite de notre mission, car l'objectif des blanchisseurs et criminels est bel et bien défini. « *Protéger leurs argents sales.* »

## VIII- METHODOLOGIE

À ce stade du rapport, nous allons vous présenter la manière dont on va procéder pour rédiger ce rapport. En effet, pour la rédaction du rapport de l'exercice fiscal 2019-2020, en ce qui concerne le fond, vous trouverez l'ensemble des activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) au cours de l'année fiscale qui est la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Septembre 2020.

Pour la forme, d'une façon générale, le rapport de cette année est charpenté quasiment de la même façon que les rapports annuels précédents. On commence par un petit rappel de la vision et de la mission de l'UCREF, on enchaîne avec une introduction générale. Pour continuer, on pose les problématiques du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. On présente tout de suite après, les statistiques quadrimestres dans un tableau, on fait l'analyse de ces dernières au moyen des diagrammes par secteurs et des diagrammes en bâton. Pour finir, on parle des formations auxquelles les employés de l'UCREF ont eu à participer au cours de l'exercice fiscal, puis on termine avec la conclusion.

On ajoute en dernier lieu une annexe, qui comprend le circuit de traitement des informations reçues par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF).

## IX- PRESENTATION DES DONNÉES

### 1- Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI)

Tableau 1- Données de la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI)

<u>Déclarations</u>	<u>Oct-Janv-Avr- Juil</u>	<u>Nov-Fev-Mai- Aout</u>	<u>Dec-Mars-Ju- Septe</u>	<u>Totales</u>
- DPF physiques reçues :	78,031	81,674	83,430	243,135
- DPF physiques analysées :	78,031	81,674	83,430	243,135
- DPF physiques triées et classées :	66,341	73,693	73,407	213,441
- DPF physiques traitées et retenues par la Cellule d'Analyse Stratégique :	919	6,819	1,092	8,830
- Pourcentage DPF physiques triées et classées par le Service des Archives :	85.02 %	90.23 %	87.99 %	87.79 %
- Pourcentage DPF physiques traitées et retenues par la Cellule d'Analyse Stratégique :	1.18 %	8.35 %	1.31 %	3.63 %
- DS produites par la DARI :	0	0	8	8
- DS transmises à la Direction Générale :	0	0	8	8
- Requêtes traitées pour BAFE :	12	31	15	58
- Requêtes traitées pour BAC :	1	0	0	1

Sources : Institutions financières de la place (Banque, maison de transfert)

Le tableau ci-dessus nous présente l'ensemble des données recueillies par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) pour l'exercice fiscal 2019-2020 allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2010 au 30 Septembre 2020.

Suivant le tableau, nous avons reçu un total de **243,135** Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiquement au cours de *l'exercice fiscal 2019-2020*, réparties ainsi, soit **78,031** DPF pour le quadrimestre (*Octobre – Janvier – Avril – Juillet*), **81,674** DPF pour le quadrimestre (*Novembre – Février – Mai – aout*) et **83,430** DPF pour le quadrimestre (*Décembre – Mars – Juin – Septembre*).

Le système GoAML n'étant pas encore fonctionnel mais vers la fin de l'exercice fiscal 2019-2020, la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) a pu mettre en œuvre un logiciel capable de répondre aux besoins de ces différents services et que bientôt les institutions financières auront la possibilité d'elles-mêmes d'upload leurs informations à travers une adresse

Link qui leurs sera transmise par la Direction Générale de l'UCREF. Les employés de la DARI auront la possibilité de commencer à travailler sur ce logiciel au début de la nouvelle année fiscale. Cependant, il faut dire que certaines institutions n'ont pas pu nous envoyer des déclarations de provenance de fonds (DPF) par voie numérique ni sous format papier. Il y'a beaucoup de diligences qui sont en train de se réaliser à l'heure actuelle entre les techniciens du système GoAML ainsi que des informaticiens-programmeurs de l'UCREF afin de faire en sorte que le système GoAML soit prêt dans un délai raisonnable. Donc impossible de recevoir de DPF par voie électronique durant l'exercice fiscal 2019-2020. Par conséquent, dans l'ensemble, on a reçu que les DPF physiques sous plis papier et qui sont au nombre de **243,135** Déclarations de Provenance de Fonds (DPF).

Sur les **243,135** DPF physiques reçues, nos analystes ont pu analyser la totalité de ces déclarations et ils ont retenu pour ce dernier trimestre **8,830** DPF et qui sont repartis comme suit : **919** pour le quadrimestre (*Octobre – Janvier – Avril –Juillet*), **6,819** pour le quadrimestre (*Novembre – Février – Mai –aout*) et **1,092** pour le quadrimestre (*Décembre – Mars – Juin –Septembre*), *ce qui représente en outre 3,63 %*. Ces dernières sont retenues afin qu'une analyse beaucoup plus approfondie soient faites et d'autre en plus une observation de « *Seconde main* » est toujours plus souhaitable « *qu'une première* ». Du coté des archivistes, ils ont trié et classé **213,441 DPF pour l'exercice fiscal, soit 66,341** pour le quadrimestre (*Octobre – Janvier – Avril –Juillet*), **73,693** pour le quadrimestre (*Novembre – Février – Mai –aout*) et **73,407** pour le quadrimestre (*Décembre – Mars – Juin –Septembre*), *ce qui fait au final 87,79 % de DPF ont été triées et classées*.

En ce qui a trait aux Déclarations de Soupçons (DS), il y a celles qui sont envoyées par les institutions financières à l'UCREF et il y a celles qui sont produites au niveau de la cellule d'Analyse Stratégique (CAS) de la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) de l'UCREF suivant les indices trouvés suite aux analyses des DPF reçues.

Au cours de *l'exercice fiscal 2019-2020*, nous avons eu la chance de produire des déclarations de soupçons et elles sont au nombre de **huit (8)** et elles étaient toutes transférées à la direction générale. *Comme on le sait, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) traite également des requêtes pour des institutions comme le Bureau des Affaires Financières et*

*Economiques (BAFE) et le Bureau des Affaires Criminelles (BAC) qui sont deux structures d'enquêtes de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Au cours de l'exercice fiscal 2019-2020, l'UCREF a reçu la demande de traitement d'une (1) seule requête pour le BAC, mais il a traité cinquante-huit (58) requêtes pour le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE).*

INSTITUTIONS	Octobre-Janvier-Avril-Juillet	Novembre-Février-Mai-Aout	Décembre-Mars-Juin-Septembre	Total
- Secteur bancaire	28,560	27,939	36,283	92,782
- Maison de transfert	49,419	52,915	47,031	149,365
- Levier	52	820	116	988
- Total	78,031	81,674	83,430	243,135

Ce tableau nous présente une partie du *tableau 1*, expressément la quantité de Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques envoyées par les institutions financières qui sont des atouts clés dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

Dans ce tableau, on regroupe les institutions en trois (3) secteurs qui sont : *le secteur bancaire, les maisons de transferts ainsi que le levier*. Le **secteur bancaire** est représenté par les différentes banques de la place, **les maisons de transferts** qui sont les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays à un autre et **le levier** qui est un réseau de coopératives d'Epargne et de Crédit (CEC) . Suivant ce tableau, sur les **243,135** DPF physiques reçues par l'UCREF dont **92,782** d'entre elles soit **38.16%** ont été envoyées par **les banques**, les **149,365** d'entre elles, soit **61.44 %** ont été envoyées **par les maisons mères responsables des transferts d'argent** d'un pays à un autre et les **988** restantes , soit **0.40%** ont été également envoyées par **le levier**.

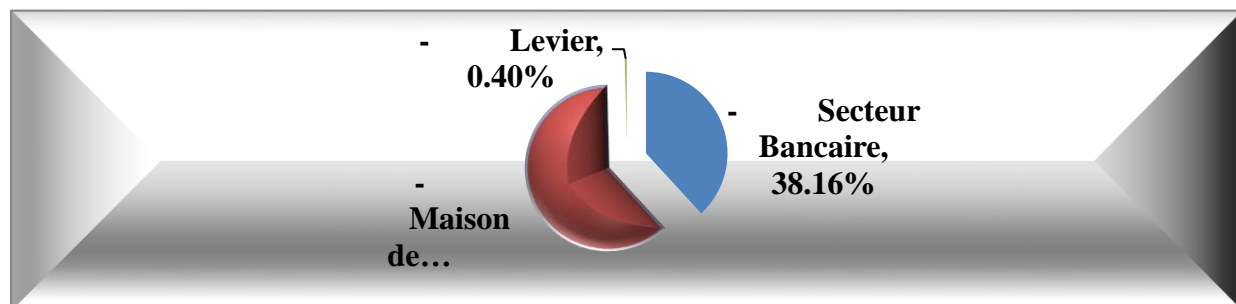
## X- ANALYSE DE DONNÉES

**Tableau 2 : Répartition des DPF reçues par secteur**



	Quantité	Pourcentage
- Secteur bancaire	92,782	38.16%
- Maison de Transfert	149,365	61.44 %
- Levier	988	0.40%

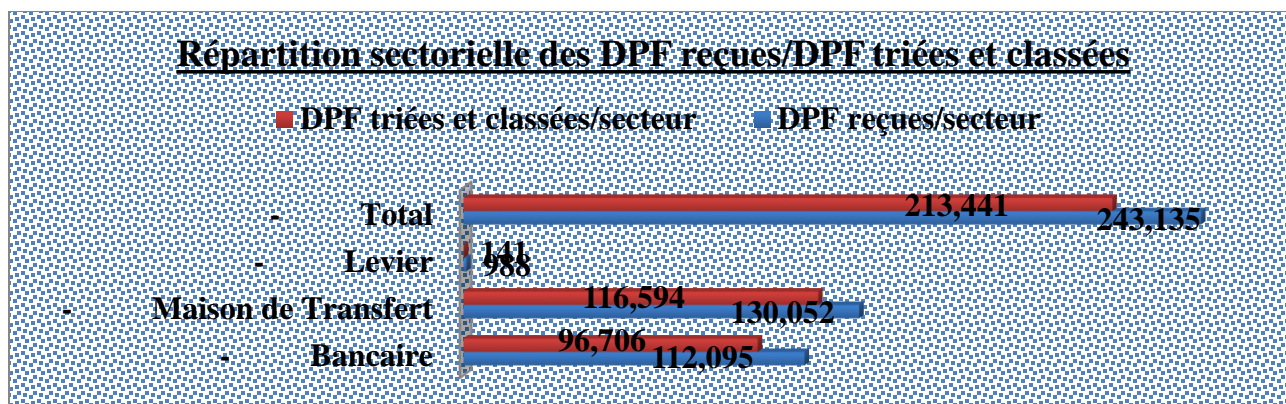
**Graphique 2 : Répartition des DPF reçues par secteur**



**Tableau 3 : Répartition sectorielle des DPF reçues /DPF triées et classées**

Institutions par Secteur	DPF reçues/secteur	DPF triées et classées/secteur
- Bancaire	112,095	96,706
- Maison de Transfert	130,052	116,594
- Levier	988	141
- Total	243,135	213,441

**Graphique3: Répartition sectorielle des DPF reçues/DPF triées et classées**



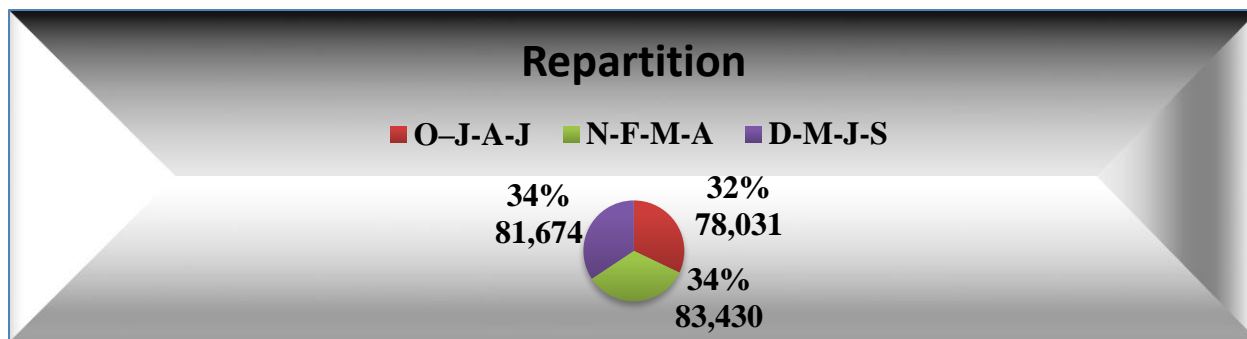
Dans ce graphique on fait une sorte de parallèle entre la quantité de DPF reçues par secteur et la quantité de DPF triées et classées pour chaque secteur. En effet, on peut remarquer suivant le graphique, pour les trois (3) secteurs on a reçu un total de **243,135** déclarations de provenance de fonds (DPF) parmi lesquelles, les archivistes ont trié et classé **213,441** DPF soit **87.79 %**. Pour le secteur bancaire on a reçu **112,095** DPF desquelles **96,706** soit **86.27 %** ont été triées et classées par les archivistes. Les maisons de transfert nous ont fait parvenir **130,052** déclarations de provenance de fonds (DPF) dont **116,594**, soit **89.65 %** ont été triées et classées par les archivistes. Le levier nous ont fait parvenir également des déclarations de provenance de fonds (DPF) qui sont au nombre de **988** dans lesquelles **141** ont été triées et classées, ce qui représente **14.27 %**.

**Tableau 4 : Répartition quadrimestre des DPF physiques reçues**

Déclarations	Octobre – Janvier – Avril-Juillet	Novembre– Février – Mai-Aout	Décembre – Mars – Juin-Septembre	Total
DPF physiques reçues	78,031	81,674	83,430	243,135
Pourcentage	32.09%	33.59%	34.31%	100 %

Le graphique ci-contre (*graphique 4*) nous présente la répartition quadrimestre des DPF reçues au cours de l'exercice fiscal 2019-2020.

**Graphique 4: Répartition quadrimestre des DPF physiques reçues**

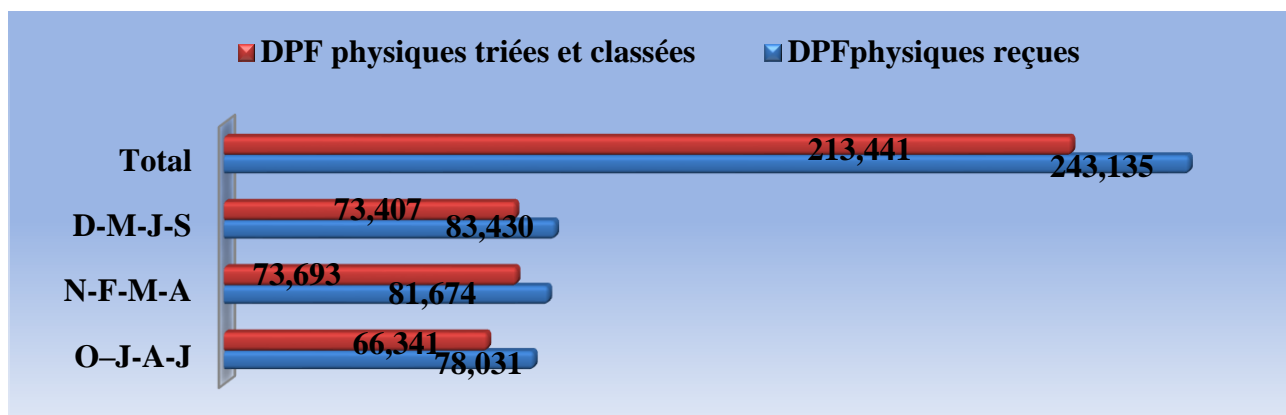


En effet, on peut lire que **32.09%** % des **243,135** déclarations de provenance de fonds (DPF) physiques ont été reçues au cours du quadrimestre (**Octobre – Janvier – Avril –Juillet**), **33.59 %** ont été reçues au cours du quadrimestre (**Novembre– Février – Mai - aout**) et **34.31%** ont été reçues au cours du quadrimestre (**Décembre – Mars – Juin –Septembre**).

**Tableau 5 :Évolution mensuelle des DPF reçues par rapport aux DPF triées et classées**

Déclarations	Octobre – Janvier – Avril –Juillet	Novembre– Février – Mai - aout	Décembre – Mars – Juin -Septembre	Total
DPF physiques reçues	78,031	81,674	83,430	243,135
DPF physiques triées et classées	66,341	73,693	73,407	213,441

**Graphique 5 : Évolution mensuelle des DPF reçues par rapport aux DPF triées et classées**

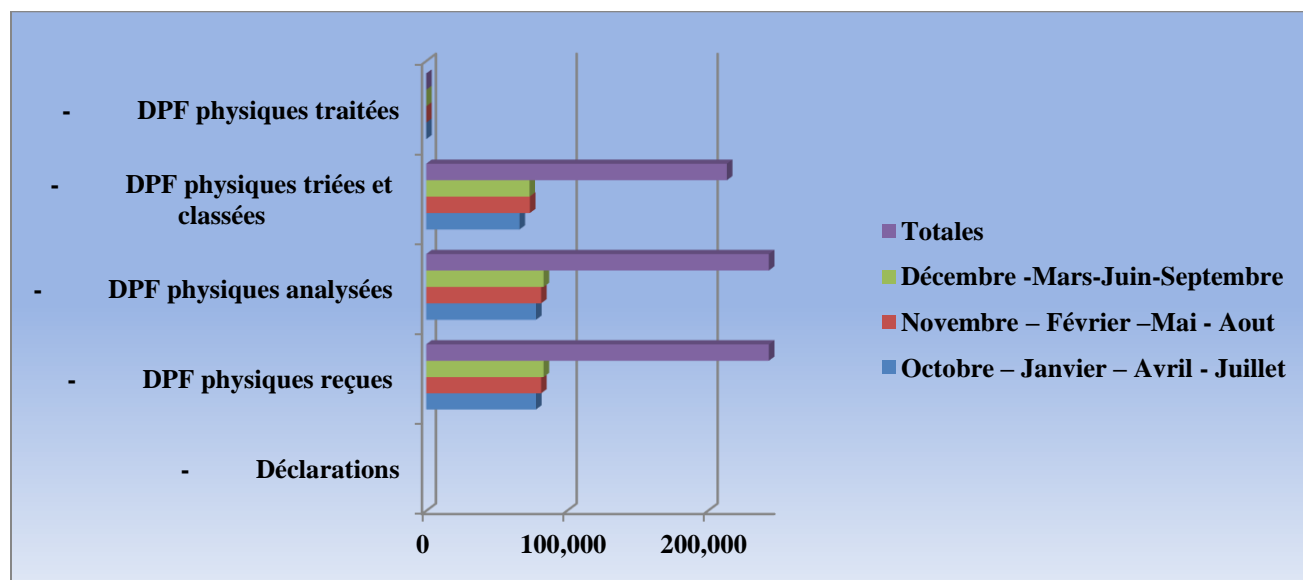


Le graphique ci-dessus (*graphique 5*), nous permet de visualiser l'évolution qu'ont connue les Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) physiques reçues par rapport aux nombres de DPF triées et classée au cours des quatre trimestres de *l'exercice fiscal 2019-2020*. En effet, on remarque qu'au cours du quadrimestre de (*Octobre-Janvier-Avril-Juillet*), l'UCREF a reçu physiquement **78,031** Déclarations de Provenance de Fonds parmi lesquelles les archivistes ont trié et classé **66,341 soit 85.02 %**. Pour le quadrimestre de (*Novembre-Février-Mai-Aout*), les institutions concernées nous ont envoyé **81,674** DPF, les archivistes en ont trié et classé **73,693 soit 90.23 %**. Pour le quadrimestre de (*Décembre-Mars-Juin-Septembre*), on a reçu physiquement **83,430** déclarations de provenance de fonds, desquelles nos archivistes ont trié et classé **73,407 soit 87.99 %**. Au total pour l'année fiscale, on a reçu physiquement **243,135** déclarations de provenance de fonds (DPF) et les archivistes ont trié et **classé 213,441 soit 87.79 %**.

**Tableau 6 : Évolution quadrimestre des DPF reçues par rapport aux différents traitements subis**

- Déclarations	Octobre – Janvier – Avril -Juillet	Novembre – Février –Mai-Aout	Décembre -Mars- Juin-Septembre	Totales
- DPF physiques reçues	78,031	81,674	83,430	243,135
- DPF physiques analysées	78,031	81,674	83,430	243,135
- DPF physiques triées et classées	66,341	73,693	73,407	213,441
- DPF physiques traitées	0	0	0	0

**Graphique 6 : Évolution quadrimestre des DPF reçues par rapport aux différents traitements subis**



Le graphique ci-dessus nous permet de visualiser l'évolution quadrimestre des déclarations de provenance de fonds (DPF) reçues, analysées, triées et classées et l'évolution quadrimestre des DPF traitées, donc ce graphique nous fait la synthèse de quelques graphiques qu'on a déjà présentés et expliqués dans le rapport . En effet, on peut remarquer au cours du *quadrimestre de l'année fiscale*, nous avons reçu **78,031** DPF physiques dont la totalité a été analysée. Parmi ces **78,031** Déclarations de Provenance de Fonds (DPF) reçues, les archivistes ont trié et classé **66,341** DPF, soit un ratio de **85.02 %**.

En somme, pour *l'exercice fiscal 2019-2020*, nous avons reçu **243,135** déclarations de provenance de fonds (DPF), la totalité a été analysée. Parmi ces **243,135** déclarations de provenance de fonds (DPF) reçues, les archivistes ont trié et classé **213,441**, soit pour un ratio de **87.79 %**.

On remarque que le quadrimestre **Décembre -Mars-Juin-Septembre** est celui au cours duquel on a eu le plus d'activités durant *l'année fiscale*, car c'est la période au cours duquel on a reçu, analysé, trié et classé le plus de déclarations de provenance de fonds (DPF). On constate également une petite augmentation de la quantité de DPF traitée pour ce quadrimestre par rapport à ceux avant.

## 2- Direction des Enquêtes

**Tableau - Données de la Direction des Enquêtes (DE)**

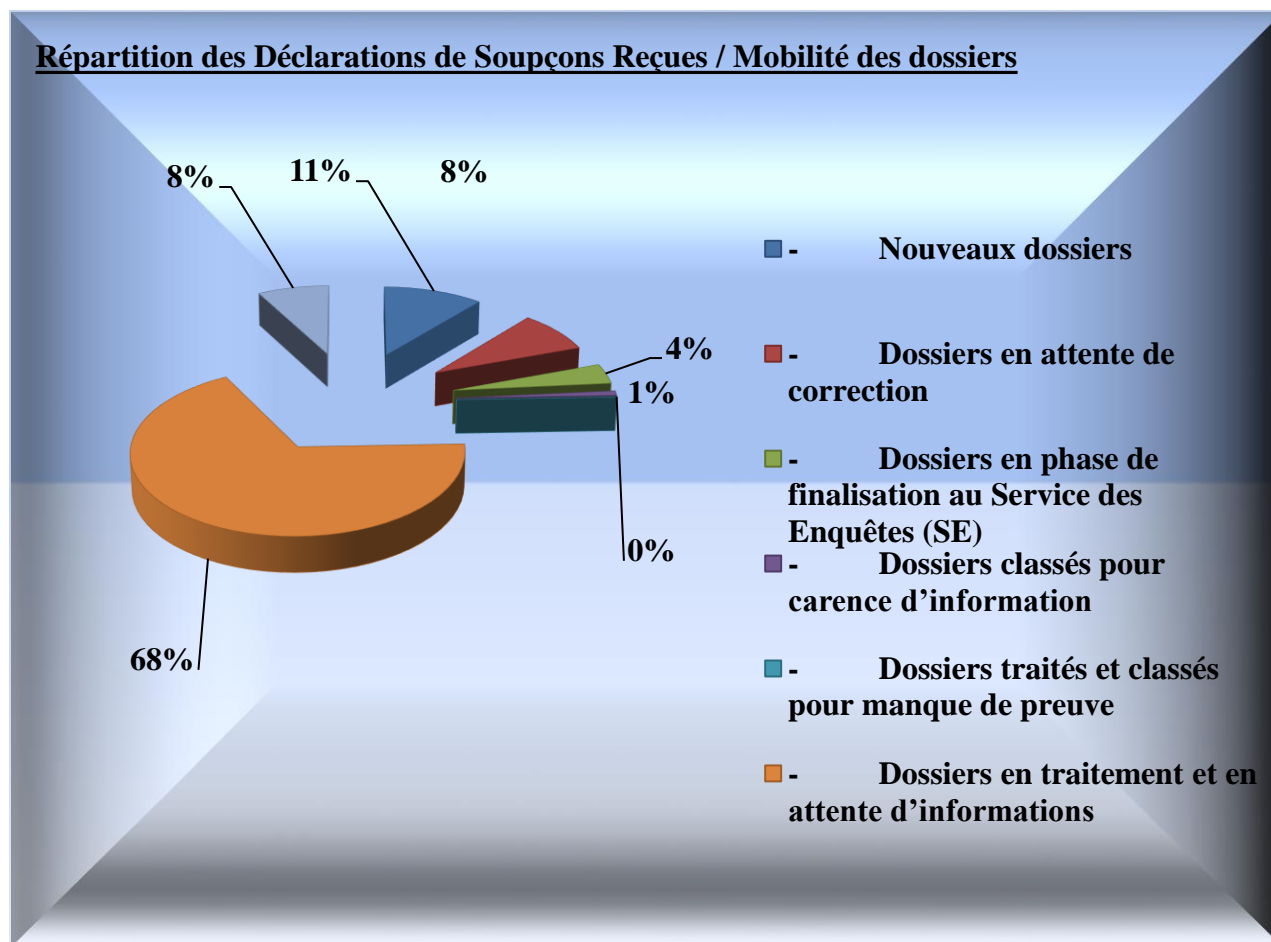
Activités de la Direction des Enquêtes / Mobilité des dossiers	
- Dossiers en attente de correction	27
- Dossiers en phase de finalisation au Service des Enquêtes (SE)	13
- Dossiers classés pour carence d'information	11
- Dossiers en traitement et en attente d'informations	216
- Dossiers traités et soumis à la Direction Générale	22
- Dossiers transmis à la justice	3
<b>Total</b>	<b>292</b>

*Au cours de l'exercice fiscal 2019-2020, deux cent quatre-vingt-douze (292) dossiers étaient en traitement au niveau de la Direction des enquêtes (DE), ils sont en majorité des dossiers de l'exercice précédent. Après traitement et analyse de certains dossiers, vingt-sept (27) rapports d'enquête étaient en attente de correction et vingt-cinq (25) ont été soumis à la Direction Générale, dont trois (3) sont transmis à la justice au cours de l'exercice pour les suites nécessaires, treize (13) étaient en train d'être finalisés au niveau du Service des Enquêtes, onze (11) dossiers étaient classés pour carence d'informations et deux cent seize (216) dossiers étaient en traitement et en attente d'informations au Service des Enquêtes (SE).*

Pour l'exercice fiscal 2019-2020, on a reçu un total de 292 déclarations de soupçons, en provenance des trois (3) secteurs qui s'y trouvent sur le marché financier haïtien. Il est quasiment

impossible de quantifier la part de chaque secteur car dans un dossier de déclaration de soupçon, on peut remarquer la présence de plusieurs institutions financières telles que : *les banques commerciales, les maisons de transfert et le levier*.

**Graphique : Répartition des Déclarations de Soupçons reçues / Mobilité des dossiers**



**Source : Direction des Enquêtes**

## XI- FORMATIONS DES CADRES ET EMPLOYÉS

Dans l'objectif d'améliorer la productivité de son personnel et de favoriser l'échange et l'ouverture avec l'extérieur en vue d'une interconnexion avec les autres CRF de la région, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) participe assez souvent à des séances de formations et d'autres activités ayant pour but d'améliorer les stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au cours de l'exercice fiscal 2019-2020, des cadres de l'UCREF avaient participé à certaines activités, telles que :

- ❖ Pour le premier trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020, des cadres de l'UCREF avaient participé à certaines activités.
  - Du 2 au 5 décembre 2019, le Coordonnateur General, Me Laurent THERALIEN avait participé à un séminaire sur la cybersécurité et cybercriminalité a Montego Bay (Jamaïque).
  - Du 24 au 29 novembre 2019, une délégation de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) composée du Directeur General Me Michelin JUSTABLE et du Coordonnateur General Me Laurent THERALIEN avait participé à la plénière du GAFIC à Antigua et Barbuda.
  
- ❖ Pour le deuxième trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020, des cadres de l'UCREF avaient participé à certaines activités.
  - Vers la fin du mois de février et le début du mois de mars, les archivistes et les analystes de la Direction d'Analyse de Renseignement et de l'Information (DARI), ont pris part à une formation organisée par le programmeur de l'UCREF Monsieur Vilbrun FRANCIS sur l'utilisation d'une nouvelle application (H-AML) pour la saisie et l'analyse des Déclarations de Provenance de Fonds reçues physiquement.
  - Délégation de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) en vue d'une rencontre avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du renforcement du système judiciaire haïtien à travers ses institutions telles que : l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) et l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC).
    - Cette délégation a été composée par :
      - M. Charlemagne BOISGUENE, directeur de la Direction d'Analyse de Renseignement et de l'Information (DARI).
      - M. Laurent THERALIEN coordonnateur de l'UCREF.
      - Me Roger BALTAZAR, du service juridique

- ❖ Le 3eme trimestre est sans nul doute le trimestre ou l'UCREF avait entrepris moins d'activités intra ou extra professionnelles.
  - En outre, en Avril 2020, l'UCREF a transmis au Secrétariat du GAFIC un rapport sur les impacts du COVID-19 dans les différentes structures de l'UCREF.
  - Le 16 Juin 2020, un atelier a été réalisé en ligne à travers la plateforme de Zoom, sur le recouvrement des avoirs par le CARICOM IMPACTS.
  
- ❖ Pour le dernier trimestre de l'exercice fiscal 2019-2020,
  - Pour le mois de Juillet 2020, les cadres de l'UCREF ont pris part à beaucoup d'activités telles que :
    - Un atelier de présentation des rapports sur les impacts de COVID-19. Cet atelier a été présenté en ligne et représenté par le staff des dirigeants des différents CRF de la Caraïbe.
    - Un autre atelier a été présenté en ligne sur la stratégie du travail concernant le recouvrement des avoirs.
    - Les cadres de l'UCREF avaient participé dans la contribution du rapport additif au PIDCP.
    - L'UCREF a transmis un document à l'OEA dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du système anti-corruption haïtien.
    - L'UCREF avait participé à une conférence organisée par le CARICOM IMPACTS concernant la sécurité virtuelle en période de COVID-19.
  
  - Pour le mois d'aout 2020,
    - L'UCREF avait participé à l'enquête puis la rédaction du rapport sur le pétrole en collaboration avec l'IGF, l'ULCC.
    - L'UCREF avait transmis un document nommé : « Gouvernance administrative, économique et financière » aux autorités compétentes sur le plan de la relance de l'économie Post-Covid-19.
    - L'UCREF a collaboré dans une enquête enclenchée par les USA durant l'exercice 2019-2020.
    - L'UCREF a aussi collaboré à une entraide d'enquête avec la CRF de Ste Kitts et Nevis durant cet exercice.
  
  - En Septembre 2020,
    - Les cadres de l'UCREF avaient participé à une formation en ligne sur le blanchiment d'argent organisé par CARICOM IMPACTS.

## **XII- CONCLUSION**

*L'année fiscale 2019-2020* a été pour le moins un peu difficile par rapport à l'année précédente, tant sur le plan socio-politique que sur le plan économique. Notamment on avait commencé l'année fiscale avec la présence de **la pandémie mondiale (le COVID-19) et on termine avec la pandémie**. Sur le plan politique, il y avait beaucoup de manifestations qui ont empêché à ce que nos employés puissent regagner leurs postes de travail et certaines fois, ils ont eu du mal à regagner également leurs résidences. Tout ça pour vous dire qu'au cours de l'année fiscale 2019-2020 toutes les conditions étaient réunies pour nous empêcher de faire notre travail comme nous avons l'habitude de le faire au sein de **l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)**. Mais nous avons pu compter sur une détermination sans faille **des employés de l'institution**, sans oublier **les institutions financières** chargées de nous fournir les informations nécessaires pour faire notre travail.

En effet, grâce à ces efforts combien précieux, **l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)** a pu recevoir un total de **243,135 Déclarations** de Provenance de Fonds (DPF) pour l'exercice fiscal **et les ont tous transférées à la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI). Les archivistes ont trié et classé 213,441.**

Par conséquent, **la Direction des Enquêtes** a pu traiter **deux cent quatre-vingt-douze (292) dossiers. La Direction des Enquêtes a reçu en total quatre (4) fois trente-cinq (35) nouveaux dossiers de la Direction Générale.**

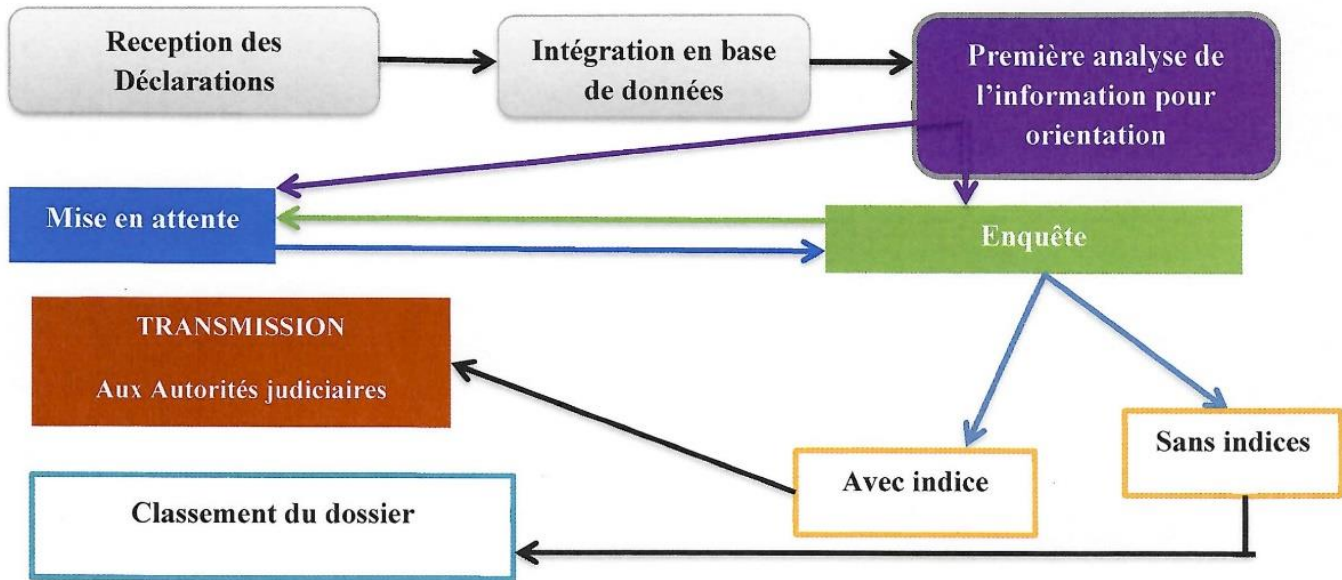
Après traitement et analyse de certains dossiers, vingt-sept (27) rapports d'enquête étaient en attente de correction et vingt-cinq (25) ont été soumis à la Direction Générale pour les suites nécessaires, treize (13) étaient en train d'être finalisés au niveau du Service des Enquêtes, trois (3) dossiers étaient classés pour carence d'informations et deux cent seize (216) dossiers étaient en traitement et en attente d'informations au Service des Enquêtes (SE).

Comme vous pouvez le remarquer, en dépit des difficultés rencontrées *au cours de cette année fiscale*, en faisant *un parallèle avec l'exercice précédent* on peut constater une hausse des activités. En effet au cours *de cette année fiscale*, *l'UCREF a reçu 243,135DPF* physiques contre *205,369* reçues pour *l'année fiscale 2018-2019* soit une augmentation de *18.39%*. Au cours du dernier trimestre de l'exercice, trois rapports ont été acheminés au Parquet de la juridiction de Port-au-Prince pour indice de blanchiment de capitaux.

*Le premier trimestre de l'année fiscale 2020-2021* s'annonce encore plus difficile, surtout pour la *Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI)* car ces employés sont dotés à l'heure actuelle de matériels didactiques afin de numériser les déclarations de provenances de fonds (DPF) reçus. Au-delà, la nouvelle note Circulaire F95-2 qu'a publiée *la BRH le 20 aout 2020*, amène quelques corrections concernant *le nouveau nom de la DPF*. Néanmoins, il faut dire que dans les prochains rapports, nous n'aurions plus à utiliser *le nom de la déclaration de provenance de fonds* (DPF) mais plutôt sur *la déclaration de transaction (DT)*, car avec la DPF c'était le client qui remplissait le formulaire lui-même en commun accord avec un agent de l'institution financière concernée et assume tout ce qui est écrit dans *la déclaration de provenance de fonds* désormais il a été imposé par *la BRH* que c'est à l'institution financière elle-même qui doit remplir *les déclarations de transactions à la place des clients et les signer également*. À *l'UCREF* nous nous engageons à faire de tout notre possible pour remplir à bien notre mission sur toutes ses formes : « *sensibiliser, prévenir et détecter* ».

### XIII- ANNEXES

## Le circuit du traitement de l'information à l'UCREF



Ce circuit nous indique le trajet que fait le traitement des informations au sein de l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF).

Comme le stipule la loi sur le blanchiment, l'UCREF a pour mission de lutter contre le blanchiment en analysant les informations fournies par les institutions financières et non financières suite à des transactions jugées suspectes. Ces dossiers parviennent à l'UCREF soit de façon physique à la réception ou au Directeur Général (dépendamment de la nature de la déclaration) et par voie électronique grâce au système AML, c'est la première étape du circuit. Ensuite, on saisit ces informations en vue de les intégrer dans la base de données de l'institution. Après cette saisie, l'information subit une première analyse, si le contenu relève être pertinent, on penche pour une enquête, sinon, on le met en attente en espérant recevoir de plus amples informations pouvant amener l'UCREF à entamer une enquête, ce qui explique cette double flèche à cette étape. Après les enquêtes, deux (2) résultats sont possibles :

- a) *Lorsqu'on trouve des indices de blanchiment, le dossier est transmis aux autorités compétentes pour les suivis nécessaires ;*
- b) *Lorsqu'on ne trouve pas d'indices, le dossier est classé.*



Michelin JUSTABLE, Av.  
Directeur Général